

# Éditorial

## Le retour de la Rome conciliaire

Les deux opinions

**A** PRÈS QUARANTE ANS <sup>1</sup> de tranquille unanimité parmi les défenseurs de la Tradition sur l'existence d'une Église conciliaire, une nouvelle opinion s'est fait jour depuis 2013 <sup>2</sup>. Conférences, articles, sessions, se sont multipliés en sa faveur, tandis l'ancienne opinion était dépréciée, voire interdite.

Voici brièvement les deux positions :

1. — Jusqu'ici, on tenait couramment qu'il existe une Église conciliaire organisée, qu'on peut définir ainsi : « L'Église conciliaire est la société des baptisés qui suivent les directives des papes et des évêques actuels, en épousant plus ou moins consciemment l'intention de réaliser l'unité du genre humain, et qui en pratique acceptent les décisions du Concile, pratiquent la liturgie nouvelle et se soumettent au nouveau Droit canon <sup>3</sup>. » Remarquons qu'on peut être « conciliaire » et rester catholique, même si on met sa foi en danger. C'est ainsi que le pape peut rester le chef de l'Église catholique, même s'il fait partie de l'Église conciliaire <sup>4</sup>.

---

1 — Le père Calmel parle d'« Église apparente » et de « pseudo-église » dès 1966 ; le père Meinvielle, de « l'Église gnostique de la publicité » et d'un « pape présidant deux Églises » dès 1970 ; Mgr de Castro Mayer, d'une « nouvelle Église, essentiellement distincte de celle d'avant le Concile », dès 1971 ; Mgr Lefebvre, d'une « nouvelle Église qui n'est plus l'Église catholique » dès 1975. A partir de 1976 c'est le terme « Église conciliaire » qui prévaut depuis son utilisation par Mgr Benelli.

2 — En 1976 Madiran défendait l'ancienne position. En 2003 il a adopté une position qui ressemble sur bien des aspects à la « nouvelle position ». Voir : « Jean Madiran et l'Église conciliaire » dans *Le Sel de la terre* 45, p. 36-41. Mais l'on sait que Madiran s'est séparé de Mgr Lefebvre après les sacres de 1988. Ce qui est nouveau depuis 2013, c'est que la 2<sup>e</sup> position de Madiran (« il n'y a pas d'Église conciliaire » : c'est là « une expression vicieuse », au moins en ce qu'elle laisse supposer « qu'il y aurait en présence deux Églises ». — « Il est loisible cependant de parler [de façon imagée] d'Église conciliaire », mais à condition de ne pas la contredistinguer de l'Église catholique) est maintenant défendue par ceux qui veulent continuer la ligne de Mgr Lefebvre.

3 — Mgr TISSIER DE MALLERAIS : « L'Église conciliaire existe-t-elle ? », *Le Sel de la terre* 85 (été 2013), p. 2. C'est une définition par les quatre causes, tout à fait classique. L'abbé Gleize dans le *Courrier de Rome* 363 reproche — à tort — à Mgr Tissier de Mallerai de faire une pétition de principe, « une manière inopérante de raisonner » désignée sous le « nom de cercle vicieux ». Toute la suite de l'article de Mgr Tissier de Mallerai montre que cette société existe et réfute les objections contre son existence.

4 — L'étude la plus complète sur l'Église conciliaire est celle de Mgr Tissier de Mallerai (voir la note précédente). On la trouve en ligne : <http://www.dominicainsavril.fr/l'eglise-conciliaire-existe-t-elle>. — On peut aussi consulter : « L'Église conciliaire est une Église bâ-

2. — Selon la nouvelle opinion, il n'existe, aujourd'hui comme hier, qu'une seule Église, l'Église catholique. La dénomination d'Église conciliaire, parfois employée dans le passé – notamment par Mgr Lefebvre –, est une métaphore pour désigner « un esprit nouveau, qui s'est introduit à l'intérieur de l'Église au moment du Concile », « une orientation ou un esprit étrangers à l'Église, mettant obstacle à son bien ». On pouvait employer cette expression « dans le contexte d'une subversion encore toute récente et évidente aux yeux du grand nombre », mais aujourd'hui il faut l'éviter car elle favorise une mentalité sédévacantiste : en effet, dire que le pape préside à une autre Église que l'Église catholique conduit à penser qu'il n'est plus le chef de l'Église catholique <sup>1</sup>.

Nous allons voir que la nouvelle opinion s'appuie sur un sophisme (un faux raisonnement) qui conduit logiquement à une grave conséquence.

Puis nous constaterons que le concept d'Église conciliaire est à ce point nécessaire qu'on ne peut s'en passer dans la pratique, si l'on conserve les positions de Mgr Lefebvre.

Enfin nous verrons que l'ancienne position a été – au moins jusqu'à peu – celle de tous les évêques restés fidèles à la Tradition.

### Le sophisme de la nouvelle position

L'argument des novateurs peut se résumer ainsi :

S'il existait une Église conciliaire considérée comme une société, celle-ci serait une nouvelle Église distincte de l'Église catholique, dont les membres (notamment le pape) auraient nécessairement rompu avec l'Église catholique.

Or le pape (à moins d'admettre l'hypothèse du sédévacantisme, qui est fausse) est pape, il garde son inclination foncière au bien de l'Église, même s'il y a des obstacles à l'exercice de cette inclination.

Donc le pape n'est pas le chef d'une autre Église et l'Église conciliaire n'existe pas comme une société.

Ce raisonnement est faux dans sa majeure (la première proposition) : ce n'est pas parce qu'on appartient à une société autre que l'Église catholique qu'on a rompu nécessairement avec l'Église catholique.

---

tarde » dans l'éditorial du *Sel de la terre* 43, p. 2-3 ; l'éditorial du *Sel de la terre* 59, p. 3 : « Une hiérarchie pour deux Églises » ; Abbé Alain LORANS, « Un pape pour deux Églises » dans *L'Église d'aujourd'hui, continuité ou rupture ?*, Courrier de Rome, 2009.

<sup>1</sup> — Voir l'article de l'abbé GLEIZE : « Peut-on parler d'une Église conciliaire ? » paru dans le *Courrier de Rome* 363 de février 2013.

On peut être catholique et appartenir à bien d'autres sociétés : une nation, une Académie, une association, voire la franc-maçonnerie <sup>1</sup>.

Prenons précisément ce dernier exemple. Un franc-maçon pourrait être à la fois membre de l'Église catholique (s'il n'a pas formellement apostasié) et membre de la Contre-Église. Il n'y a pas d'incompatibilité. A fortiori il n'y a pas incompatibilité à être membre de l'Église catholique et de l'Église conciliaire, qu'il faut quand même distinguer de la Contre-Église <sup>2</sup>.

Résumons : L'appartenance à l'Église conciliaire n'est pas un acte d'apostasie, comme le serait l'appartenance à l'Église luthérienne. On ne peut être catholique et luthérien, certes, mais on peut être catholique et conciliaire, hélas !

### Conséquence de ce sophisme

Puisque, selon la nouvelle opinion, l'Église conciliaire n'existe pas comme une société, cette expression devient une métaphore pour désigner « une orientation ou un esprit étrangers à l'Église, mettant obstacle à son bien », « un esprit nouveau qui s'est introduit dans l'Église, en opposition avec le bien et la fin que recherche l'Église », « un esprit nouveau, qui s'est introduit à l'intérieur de l'Église au moment du concile Vatican II et qui fait obstacle à la fin de l'Église, c'est-à-dire à la Tradition de sa foi et de ses mœurs ».

Or cela est bien insuffisant pour décrire la réalité de la crise dans l'Église depuis le Concile. Ce qui fait la nouveauté et la gravité de la crise actuelle, ce n'est pas uniquement la diffusion du libéralisme et du modernisme, qui existaient déjà depuis longtemps ; c'est que ce libéralisme et ce modernisme ont pris corps dans une société, dans une secte, dans un clan qui occupe l'Église.

Au temps de saint Pie X les modernistes formaient une association secrète <sup>3</sup> ; depuis, ils sont sortis de l'ombre et enseignent leur doctrine en plein jour.

---

1 — Dans l'ancien code, l'appartenance à la franc-maçonnerie entraînait une excommunication mineure, mais celle-ci ne suffisait pas à exclure de l'appartenance à l'Église, car il faut pour cela une excommunication majeure. Dans le nouveau code cette excommunication est supprimée (on se demande vraiment pourquoi) : l'appartenance à la franc-maçonnerie est considérée seulement comme un « péché grave » par la congrégation pour la Doctrine de la foi.

2 — Quoiqu'on ait pu lire que l'Église conciliaire était « une contre-église dans l'Église » (*Courrier de Rome* 213, p. 3), ce qui nous paraît exagéré. Voir « Ecclésiologie comparée » dans *Le Sel de la terre* 1 (été 1992), p. 25.

3 — « Ils n'ont cessé, en effet, de rechercher et de grouper en une *association secrète* de nouveaux adeptes, et d'inoculer avec eux, dans les veines de la société chrétienne le poison de leurs opinions, par la publication de livres et de brochures dont ils taisent ou dissimulent le nom des auteurs. » (Motu proprio *Sacrorum antistitum* du 1<sup>er</sup> septembre 1910.) Voir à ce sujet l'article de Christian Lagrave, « La tactique moderniste, de saint Pie X à Pie XI », paru dans *Le Sel de la terre* 89, été 2014, p. 36 sq.

Si l'on définit la société comme « un ordre de relations unissant ses membres du fait qu'ils exercent sous la même autorité la même opération commune en vue de la même fin <sup>1</sup> », cette définition s'applique à l'Église conciliaire comme à l'Église catholique.

L'Église conciliaire est bien une société avec son autorité (le pape – au moins apparemment – et les évêques en communion « parfaite » avec lui), son opération commune (appliquer le Concile) et sa fin (les buts humanitaires – voire humanitaristes – poursuivis par l'Église conciliaire).

Mais ce n'est pas parce qu'on appartient à cette secte conciliaire que l'on a « manifestement brisé la relation qui rattache aux autres membres et à son chef, dans l'inclination de principe au vrai bien commun ».

L'Église conciliaire est bien une secte, une société, un clan. Voilà pourquoi, précisément, il convient d'être prudent dans nos rapports avec la hiérarchie de l'Église conciliaire. Voilà pourquoi, notamment, il ne faut pas nous mettre sous la juridiction directe de cette Église conciliaire. Car en se mettant sous sa juridiction, on entre, bon gré mal gré, dans cette Église : c'est le cas de tous les ralliés depuis le Concile.

## Rome et le Vatican

En analysant les difficultés qu'ont rencontrées les dominicaines de Fanjeux lors de leur pèlerinage à Rome au mois de février de cette année, l'abbé Simoulin se voit contraint de reconnaître : « Il y a Rome... et puis il y a le Vatican et ses fonctionnaires, les gardiens de la loi et du Temple ! Ce n'est pas toujours la même chose, hélas ! » « Il nous faut, hélas, distinguer entre Rome et le Vatican, entre ce qui vient de Rome et ce qui vient du Vatican ! »

C'est à Rome que les religieuses ont conduit leurs élèves, mais elles se sont heurtées au Vatican. Elles ont demandé l'autorisation d'avoir la messe dans une église, mais cela leur fut refusé sur intervention du secrétaire de la commission pontificale *Ecclesia Dei* (Mgr Pozzo).

Elles avaient pourtant écrit au pape, à l'évêque de Rome : « Comment dire à nos élèves que les églises de Rome leur sont fermées et que nous ne savons pas où elles auront la messe ? [...] Vous êtes le seul, Très Saint-Père, à pouvoir résoudre cette difficulté de la célébration des messes et à permettre ainsi à nos élèves et aux membres de notre congrégation le bon déroulement de ce pèlerinage. Pour tous il sera alors une occasion providentielle de grandir dans l'amour de l'Église et le désir de la servir. Sûres de votre compréhension, Très Saint-Père, nous vous demandons humblement votre bénédiction. »

---

1 — Définition donnée par l'abbé Gleize dans le *Courrier de Rome* 213, p. 3.

Mais, note l'abbé Simoulin : « Le pape, qui semble ne s'intéresser qu'à la "périphérie", ne donne ni réponse, ni compréhension, ni bénédiction ! »

Bref, le pape semble plutôt s'être comporté dans cette affaire comme le chef du Vatican que comme l'évêque de Rome.

Ne retrouve-t-on pas, dans cette analyse, la distinction des deux Églises : Rome (l'Église catholique) et le Vatican (l'Église conciliaire) ? Et, jusqu'à preuve du contraire, le Vatican, avec le pape à sa tête, c'est aussi la hiérarchie de l'Église catholique. Ne retrouve-t-on pas l'idée qu'il y a une hiérarchie pour deux Églises ?

## Entrer dans l'Église

Dans un article paru dans le *Courrier de Rome* d'avril 2015 (n° 386), l'abbé Jean-Michel Gleize s'interroge sur la signification de la phrase énoncée par Mgr Pozzo le 20 mars de cette année : « Le pape attend que la Fraternité Saint-Pie-X décide d'entrer dans l'Église <sup>1</sup>. » Il se pose notamment cette question :

Dans l'esprit des autorités romaines actuelles, que signifie « entrer dans l'Église » ? Et qu'est-ce que l'Église ? Remarquons-le d'ailleurs au passage : Mgr Pozzo ne dit pas que la Fraternité doit se décider à « entrer à nouveau », à « rentrer » ou à « revenir » dans l'Église ; il dit précisément : « entrer », ce qui suppose, en bonne logique, que la Fraternité n'a jamais fait partie de l'Église. Une pareille conclusion est évidemment contraire aux faits historiques les plus avérés, puisque la Fraternité a obtenu de Son Excellence Mgr Charrière une reconnaissance canonique en bonne et due forme, précisément le 1<sup>er</sup> novembre 1970, date de sa naissance au sein de la sainte Église. Cependant, il y a là une piste, qui doit nous mettre sur la voie de ce que l'on est bien obligé d'appeler une « nouvelle » ecclésiologie. Ecclésiologie nouvelle, peut-être, mais certainement rien moins que catholique. *La nouvelle définition de l'Église* apparaît surtout dans les textes où, à Vatican II et depuis, les papes justifient la pratique de l'œcuménisme. Car cette pratique présuppose une conception nouvelle de l'Église.

L'abbé Gleize développe alors une longue argumentation pour expliquer que la « nouvelle » ecclésiologie de Vatican II est inadmissible et que la proposition de Mgr Pozzo « s'inscrit dans une ecclésiologie étrangère au dogme catholique ».

Mais, de fait, il ne répond pas à la question qu'il avait lui-même posée : « Dans l'esprit des autorités romaines actuelles, que signifie "entrer dans l'Église" ? »

---

<sup>1</sup> — [http : //www.la-croix.com](http://www.la-croix.com). (20 mars 2015.) Le texte complet se trouve dans *Le Sel de la terre* 92, p. 152-153.

Il y a pourtant une réponse simple : puisque – au dire de l'abbé Gleize lui-même – il y a depuis Vatican II une *nouvelle ecclésiologie*, une *nouvelle définition de l'Église*, c'est qu'il y a une nouvelle Église, qu'on appelle justement : Église conciliaire. Ce que Mgr Pozzo demande à la Fraternité Saint-Pie X, c'est tout simplement d'entrer dans l'Église conciliaire.

Encore une fois, le concept d'Église conciliaire répond à la réalité et résout les problèmes posés.

### Mgr Antonio de Castro Mayer et la nouvelle Église

C'est en 1976 qu'est apparue pour la première fois l'expression « Église conciliaire ». Mais la réalité avait déjà été perçue bien avant par Mgr Antonio de Castro Mayer. Le texte que nous reproduisons est un extrait de la lettre pastorale « *Aggiornamento e Tradição* », en date du 11 avril 1971<sup>1</sup>. Les titres des paragraphes sont dans l'original.

#### *Caractéristique de la nouvelle Église : la religion de l'homme*

Soit par la difficulté de l'entreprise, soit par une concession à l'esprit du temps, le fait est que, dans l'exécution du plan décrit par le concile Vatican II, dans les grands milieux catholiques, l'effort dans l'adaptation est allé au-delà de la simple expression plus ajustée à la mentalité d'aujourd'hui. Il a touché la substance de la Révélation elle-même. On ne se préoccupe pas d'une exposition de la vérité révélée en des termes que les hommes puissent plus aisément comprendre ; on vise plutôt, par un langage ambigu et fleuri, à proposer une nouvelle Église, au goût de l'homme, formé selon les maximes du monde moderne. Avec cela on propage, plus ou moins partout, l'idée que l'Église doit se soumettre à un changement radical, dans sa morale, dans sa liturgie, et même dans sa doctrine. Dans les écrits, ainsi que dans la conduite, qui sont apparus dans les milieux catholiques après le Concile, on diffuse la thèse que l'Église traditionnelle, telle qu'elle avait existé jusqu'à Vatican II, n'est pas à la hauteur des temps modernes. De sorte qu'elle doit se transformer complètement.

Et une observation radicale, sur ce qui se passe dans les milieux catholiques, conduit à la conviction que, vraiment, *depuis le Concile, il existe une nouvelle Église, essentiellement distincte de celle connue, avant le Concile*, comme l'unique Église du Christ. En effet, on exalte, comme un principe absolu et intangible, la dignité humaine, aux droits de laquelle doivent se soumettre la Vérité et le Bien. *Semblable conception inaugure la religion de l'homme*. Elle fait oublier l'austérité chrétienne et la béatitude du Ciel.

---

<sup>1</sup> — Publié dans : Dom Antonio DE CASTRO MAYER, *Por um Cristianismo autêntico*, São Paulo, Editora Vera Cruz, 1971, p. 360-362 et 365. Traduction par nos soins.

Dans les mœurs, le même principe fait oublier l'ascèse chrétienne, et est plein d'indulgence pour le plaisir même sensuel, puisque c'est sur la terre que l'homme doit chercher son accomplissement.

Dans la vie conjugale et familiale, la religion de l'homme exalte l'amour et met le plaisir au-dessus du devoir, justifiant, par la même, les méthodes contraceptives, diminuant l'opposition au divorce, et favorisant l'homosexualité et la coéducation, sans craindre la suite de désordres moraux, qui lui sont inhérents, comme des conséquences du péché originel.

Dans la vie publique, la religion de l'homme ne comprend pas la hiérarchie, et défend l'égalitarisme propre à l'idéologie marxiste et contraire à l'enseignement naturel et révélé, lequel assure l'existence d'un ordre social exigé par la nature elle-même.

Dans le domaine religieux, le même principe préconise un œcuménisme qui, au bénéfice de l'homme, réconcilie toutes les religions et désire une Église comme une société d'assistance sociale, et rend inintelligible le sacré, qui ne se peut comprendre que dans une société hiérarchique.

D'où la préoccupation excessive de la promotion du clergé, dont le célibat est considéré comme absurde, ainsi que le contenu d'une vie sacerdotale singulière, intimement lié à son caractère de personne consacrée, entièrement, au service de l'autel. En liturgie, on rabaisse le prêtre à un simple représentant du peuple, et les changements sont tels et si nombreux qu'elle cesse de représenter, convenablement, aux yeux des fidèles, l'image de l'Épouse de l'Agneau, une, sainte, immaculée.

C'est évident que le relâchement moral et la dissolution liturgique ne peuvent pas coexister avec l'immutabilité du dogme. En réalité, ces changements indiquent déjà des changements dans les concepts des vérités révélées. Une lecture des nouveaux théologiens, pris comme porte-parole du Concile, montre comment, en fait, dans certains milieux catholiques, les mots avec lesquels s'énoncent les mystères de la foi impliquent des concepts complètement différents de ceux de la théologie traditionnelle. [...]

### *Subversion doctrinale*

[...] La nouvelle terminologie introduit *une nouvelle religion*. Nous ne sommes plus dans le christianisme authentique. Les nouveautés ne sont pas seulement dans un changement de mots. Cela va plus loin. En réalité, on provoque une subversion totale dans l'Église. Comme la philosophie moderne surestime l'homme, qu'elle fait juge de toutes choses, *la nouvelle Église établit*, comme nous le disions, *la religion de l'homme*. [...]

A la liste, déjà longue, de ceux qui affirment que l'Église conciliaire existe bel et bien, il faut donc ajouter le nom de l'illustre évêque de Campos, l'ami de Mgr Lefebvre et le seul évêque qui ait lutté avec lui contre l'Église conciliaire : « *Depuis le Concile, il existe une nouvelle Église, essentiellement distincte de celle connue, avant le Concile.* »

On peut noter que, Mgr de Castro Mayer étant évêque diocésain à cette époque, cette lettre constitue un document du magistère authentique de l'Église catholique.

### Autres évêques qui partagent cette opinion

Un lecteur nous a envoyé un texte largement diffusé par la Fraternité Saint-Pie X <sup>1</sup>, signé par les quatre évêques de cette Fraternité, s'appuyant sur l'autorité de Mgr Lefebvre, qui décrit dans des termes non équivoques cette nouvelle Église.

Le document est intitulé « Écône 27 juin 1991 : Déclaration des quatre évêques catholiques sacrés par Mgr Lefebvre le 30 juin 1988 au sujet d'un sacre épiscopal à Campos (Brésil) — et documents annexes ». Il fut distribué dans les chapelles desservies par la Fraternité Saint-Pie X. A la question posée « Le sacre projeté, en dehors des lois canoniques, est-il légitime ? », on peut lire cette réponse :

Il est non seulement légitime, mais nécessaire.

1. « Parce que les prêtres et les fidèles ont un droit strict à avoir des pasteurs qui professent dans son intégrité la foi catholique, essentielle pour le salut de leurs âmes, et des prêtres qui sont de vrais prêtres catholiques »

2. « Parce que l'«*Église conciliaire*», désormais répandue universellement, diffuse des erreurs contraires à la foi catholique et, en raison de ces erreurs, a corrompu les sources de la grâce que sont le saint Sacrifice de la Messe et les sacrements. Cette fausse Église est en rupture toujours plus profonde avec l'Église catholique » (Mgr Lefebvre, 4 décembre 1990).

(Par « Église conciliaire », expression de feu le cardinal Benelli, nous entendons le système néomoderniste qui a investi l'Église depuis Vatican II et en dirige tous les rouages.)

Donc ce n'est pas à l'« Église conciliaire » que l'on peut raisonnablement demander un évêque catholique, ni de consacrer un évêque catholique, un pasteur tel qu'y a droit le troupeau fidèle de Campos.

Dans ce texte, les quatre évêques de la Fraternité Saint-Pie X admettent qu'il existe une « fausse Église » dénommée l'«*Église conciliaire*», qui se trouve « en rupture toujours plus profonde avec l'Église catholique », et ils s'appuient pour l'affirmer sur une lettre de Mgr Lefebvre adressée à Mgr de Castro Mayer et datée du 4 décembre 1990. Ils donnent même une définition de cette Église conciliaire : « Le système néomoderniste qui a investi l'Église depuis Vatican II et en dirige tous les rouages. » Enfin, ils affirment que « ce n'est pas à l'«*Église conciliaire*» que l'on peut raisonnablement demander un évêque catholique, ni de consacrer un évêque catholique ».

---

1 — Le texte est reproduit dans la partie « Documents » de ce numéro du *Sel de la terre*.



## Gardons la tradition de la Tradition

Gardons donc l'ancienne position, la « tradition de la Tradition », car elle répond à la réalité, elle résout les problèmes posés et elle a été tenue par les principales personnalités qui ont défendu la Tradition, notamment par tous ses évêques. De plus, la nouvelle position s'appuie sur un sophisme.

Ajoutons que le concept d'Église conciliaire permet d'identifier clairement le problème auquel nous nous heurtons depuis le Concile. Il maintient l'esprit de combat contre l'ennemi qui s'est infiltré dans l'Église. Dans toute guerre, il importe de bien identifier l'ennemi. Or, l'ennemi actuel, ce n'est pas seulement une erreur qui flotte en l'air, c'est un système qui s'est formé avec le Concile, et qui cherche à absorber tous les catholiques.



# Annexes

## Textes de Mgr Lefebvre \*

– 29 septembre 1975, conférence à Écône

Il y a certainement eu une rupture à partir de Vatican II. C'est l'esprit nouveau, une réforme, *une nouvelle Église*, une Église libérale, une Église réformée, semblable à l'Église réformée de Luther, en définitive, qui s'est introduite dans l'Église catholique. *Ce n'est plus l'Église catholique*. On dira : « Mais ce n'est pas possible... le Saint-Père ne peut pas... ». C'est un mystère.

– 29 juillet 1976, réflexions de Mgr Lefebvre à propos de la *suspense a divinis*

[...] C'est parce que je refuse la nouvelle messe qu'on me prive de la dire. On peut par là deviner le peu de dommage que me cause cette *suspense*.

C'est une preuve de plus que *cette nouvelle Église*, qu'ils ont désormais qualifiée eux-mêmes de *conciliaire*, se détruit elle-même. C'est S. Exc. Mgr Benelli, dans sa lettre du 25 juin dernier, qui la désigne ainsi. Parlant des séminaristes, il écrit :

« Il n'y a rien de désespérant dans leur cas ; s'ils sont de bonne volonté, et sérieusement préparés à un ministère pastoral, dans la fidélité véritable

---

\* — L'expression « Église conciliaire » apparaît de très nombreuses fois dans les conférences données à Écône. Nous avons fait un choix assez restreint.

**POUR POUVOIR CONTINUER  
LA LECTURE DE CET ARTICLE,  
VOUS DEVEZ  
VOUS ABONNER  
OU ACHETER CE NUMÉRO  
AUX BUREAUX  
DE LA REVUE**

*Le Sel de la terre*  
**Couvent de la Haye-aux-  
Bonshommes,  
49240 Avrillé  
[seldelaterre@wanadoo.fr](mailto:seldelaterre@wanadoo.fr)**